

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la police nationale*

*Direction des ressources
et des compétences
de la police nationale*

Circulaire du 20 mars 2014 relative à l'accès au cycle de formation préparatoire au second concours de commissaire de la police nationale; ouverture de la session de sélection 2014

NOR : INTC1407060C

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police de Paris; Monsieur le secrétaire général du ministère de l'intérieur; Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service centraux de la police nationale.

La présente circulaire a pour objet de définir, pour l'année 2014, les conditions de participation et l'organisation des épreuves permettant l'accès au cycle de formation préparatoire au second concours d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 6 mars 2014 modifiant l'arrêté du 26 février 2003 modifié relatif à l'organisation d'un cycle de formation préparatoire au second concours d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale.

LE CYCLE PRÉPARATOIRE

Le cycle préparatoire au concours interne de commissaire de police est d'une durée de 6 mois.

Il est accessible sans conditions de diplôme.

Le cycle se déroule à Clermont-Ferrand.

Les candidats sélectionnés sont affectés temporairement à l'Institut national de la formation de la police nationale (direction des ressources et des compétences de la police nationale) pour la durée du cycle.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature

Les fonctionnaires actifs, administratifs, scientifiques et techniques de la police nationale :

- justifiant, au 1^{er} janvier de l'année des épreuves de sélection au cycle, d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois années;
- n'ayant pas déjà suivi ce cycle préparatoire ¹;
- répondant aux conditions de participation au concours interne de commissaire de police.

Ils devront :

- être âgés de 44 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours pour lequel ils se préparent;
- justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours pour lequel ils se préparent de quatre ans de services publics effectifs;
- ne pas avoir atteint le nombre maximum de participations (trois) autorisées par la réglementation dudit concours.

Les conditions de diplôme

Aucun diplôme n'est requis pour les candidats au cycle préparatoire.

¹ Sauf en cas d'arrêt maladie d'une durée supérieure à la moitié de celle du cycle qu'ils suivaient.

L'INSCRIPTION

L'inscription au cycle préparatoire est soumise à la présentation par le candidat d'un dossier individuel de candidature comprenant :

- une notice d'inscription ;
- un *curriculum vitae* détaillé ;
- un état des services (voir avec la personne ou le service en charge des ressources humaines) ;
- un état détaillé des formations précédemment suivies (voir avec la personne ou le service en charge des ressources humaines) ;
- une lettre de motivation ;
- la photocopie des trois derniers bulletins de note ;
- deux photographies d'identité récentes.

Le dossier de candidature doit être adressé à l'Institut national de la formation de la police nationale, cycle préparatoire, BP 144, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2.

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 11 avril 2014, cachet de la poste faisant foi.

LES ÉPREUVES

Les candidats doivent se soumettre à des épreuves, qui comportent :

1. Épreuves d'admissibilité

Un commentaire de texte (durée 3 heures ; coefficient 1).

Un questionnaire à choix multiple et/ou un questionnaire à réponse courte permettant de vérifier si le candidat possède les prérequis nécessaires en culture générale et professionnelle administrative et/ou juridique (coefficient 1).

2. Épreuve d'admission

L'épreuve d'admission comporte un entretien oral portant sur les motivations, le parcours professionnel, la culture générale et professionnelle du candidat.

LA COMMISSION D'EXAMEN DES CANDIDATURES

La commission d'examen des candidatures comprend :

- le directeur général de la police nationale ou son représentant, président ;
- le directeur des ressources et des compétences de la police nationale ou son représentant ;
- un directeur des services actifs de la police nationale ou son représentant ;
- le chef de l'Institut national de la formation de la police nationale ou son représentant ;
- deux membres de l'enseignement supérieur.

Ses membres sont nommés par arrêté du ministre de l'intérieur.

Des personnes qualifiées peuvent, le cas échéant, être désignés pour participer à la correction des épreuves.

En fonction des résultats des épreuves et de l'examen du dossier de candidature, la commission dresse la liste des candidats qu'elle estime aptes à suivre le cycle préparatoire. Elle peut également dresser une liste complémentaire en cas de désistement de candidats inscrits sur la liste principale.

CALENDRIER 2014

Le calendrier retenu est le suivant :

- vendredi 11 avril 2014 : clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi) ;
- mardi 29 avril 2014 : épreuves écrites ;
- jeudi 12 juin 2014 : résultats des épreuves écrites ;
- mardi 24 et mercredi 25 juin 2014 : entretien avec la commission de sélection ;
- jeudi 26 juin 2014 : résultats définitifs.

Les épreuves écrites se dérouleront à l'Institut national de la formation de la police nationale à Clermont-Ferrand. Cependant, des centres d'épreuves supplémentaires pourront être créés dans les départements ou collectivités d'outre-mer ou en ambassade au cas où des candidats demanderaient à y composer. Tous les candidats rédigeront simultanément.

Les épreuves orales auront lieu à Clermont-Ferrand. La visioconférence pourra être utilisée selon les termes de la circulaire NOR : MTSF1014743C du 23 juillet 2010 relative aux modalités de participation des ultramarins aux concours de la fonction publique.

La commission de sélection, après les entretiens avec les candidats admissibles, dressera la liste des candidats aptes à suivre le cycle préparatoire. Elle établira également, si nécessaire, une liste complémentaire, par ordre de mérite, en cas de désistement de candidats inscrits sur la liste principale. Ces listes seront communiquées le jeudi 26 juin 2014.

Le nombre de postes offerts à la sélection du cycle préparatoire session 2014 est fixé à 20.

Fait le 20 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des ressources
et des compétences de la police nationale,*
M. ROUZEAU